



Service de l' Aménagement
de l'environnement,
et du développement Local

Bureau aménagement

40, Bd Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

**CARTOGRAPHIE SONORE
DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORTS
TERRESTRES DE LA MARNE**

**INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE
L'AGGLOMERATION DE
VITRY LE FRANCOIS**

LEGENDE

- Limites communales
- Lignes SNCF (voir plans et arrêté les concernant)
- Troçons routiers hors zones urbaines (RN, RD) : voir plans et arrêtés les concernant

**Classification des catégories d'infrastructure
Voies routières de plus de 500 v/j**

Catégorie de classement	Laeq 6h/22h jour	Laeq 22h/6h jour	Largeur maxi du secteur réglementé*
1	$L > 81 \text{ dB(A)}$	$L > 76 \text{ dB(A)}$	300 m
2	$76 < L \leq 81 \text{ dB(A)}$	$71 < L \leq 76 \text{ dB(A)}$	250 m
3	$70 < L \leq 76 \text{ dB(A)}$	$65 < L \leq 71 \text{ dB(A)}$	100 m
4	$65 < L \leq 70 \text{ dB(A)}$	$60 < L \leq 65 \text{ dB(A)}$	30 m
5	$60 < L \leq 65 \text{ dB(A)}$	$55 < L \leq 60 \text{ dB(A)}$	10 m

(trait continu : profil de rue ouvert, trait pointillé : profil de rue en U)

* de part et d'autre de la voie

Cette carte est indicative, seul fait foi le texte de l'arrêté préfectoral.

